

12 mars 2004

Vol. 17 – N° 11

Sommaire

Laryngotrachéite infectieuse aviaire à Trinité et Tobago	75
Influenza aviaire hautement pathogène en Thaïlande : rapport de suivi n° 6	76
Influenza aviaire hautement pathogène au Canada	76
Influenza aviaire hautement pathogène au Japon : rapport de suivi n° 4	77
Stomatite vésiculeuse en Bolivie : rapport de suivi n° 2	78

LARYNGOTRACHÉITE INFECTIEUSE AVIAIRE À TRINITÉ ET TOBAGO

(Maladie jamais constatée auparavant à Trinité et Tobago).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 5 mars 2004 du Docteur Stephen Johnston, directeur de la division de production et santé animales, ministère de l'agriculture et des ressources rurales et maritimes, Port of Spain :

Date du rapport : 5 mars 2004.

Nature du diagnostic : clinique, nécropsique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 26 janvier 2004.

Foyers :

Localisation	Nombre
Cunupia	1 exploitation

Description de l'effectif atteint : poules pondeuses, canards, coqs et un perroquet.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
avi	17 674	...	408	17 266	0

Diagnostic : l'éleveur a signalé une mortalité inhabituelle dans un poulailler regroupant environ 5 000 volailles âgées de six mois, tandis qu'aucune anomalie n'avait été observée dans les quatre autres poulaillers de l'exploitation. La laryngotrachéite infectieuse étant suspectée, des prélèvements sériques ont été envoyés le 3 février 2004 au VLA⁽¹⁾ Weybridge (Royaume-Uni), pour confirmation. Les premiers résultats, **qui écartaient le diagnostic d'influenza aviaire**, ont été reçus le 11 février. La confirmation du diagnostic de laryngotrachéite infectieuse a été reçue le 20 février.

- A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic :** VLA⁽¹⁾ Weybridge (Royaume-Uni) (Laboratoire de référence de l'OIE pour l'influenza aviaire et la maladie de Newcastle).
- B. Epreuves diagnostiques réalisées :** épreuve de précipitation en gélose. Sur 30 prélèvements, 17 se sont révélés positifs.

Epidémiologie :

- A. Source de l'agent / origine de l'infection :** inconnues. Le mode d'introduction de la maladie dans l'exploitation reste indéterminé à ce jour.

B. Autres renseignements épidémiologiques : à ce jour la maladie n'a pas été trouvée dans les exploitations environnantes.

Mesures de lutte :

- Mise en interdit : l'exploitation a été mise en interdit dès lors qu'il y a eu suspicion de laryngotrachéite infectieuse.
- Abattage sanitaire : l'abattage de toutes les volailles de l'exploitation a eu lieu entre le 26 et le 28 février 2004 ; les cadavres des volailles ont été enfouis en profondeur dans un terrain *ad hoc*, et recouverts de chaux ; le fumier est en cours d'enlèvement et d'enfouissement, et le nettoyage et la désinfection ont commencé.
- Surveillance : la surveillance de la maladie se poursuit dans d'autres régions et sera intensifiée une fois que l'exploitation aura été convenablement nettoyée et désinfectée, ce qui permettra d'affecter du personnel supplémentaire aux activités de surveillance.

(1) VLA : Veterinary Laboratories Agency

*
* *

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN THAÏLANDE Rapport de suivi n° 6

Traduction d'informations reçues le 8 mars 2004 du Docteur Yukol Limlamthong, directeur général du département du développement de l'élevage, ministère de l'agriculture et des coopératives, Bangkok :

Terme du rapport précédent : 29 février 2004 (voir *Informations sanitaires*, 17 [10], 65, du 5 mars 2004).

Terme du présent rapport : 5 mars 2004.

Au cours de la période du présent rapport (**du 28 février au 5 mars 2004**), la 2^e campagne de surveillance active s'est achevée, avec un total de 10 046 prélèvements. Aucun nouveau foyer n'a été détecté.

*
* *

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE AU CANADA

(Maladie jamais constatée auparavant au Canada).

RAPPORT DE SUIVI N° 3 SUR L'INFLUENZA AVIAIRE AU CANADA

Traduction d'informations reçues le 10 mars 2004 du Docteur Brian Evans, directeur exécutif de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Ottawa :

Terme du rapport précédent : 2 mars 2004 (voir *Informations sanitaires*, 17 [10], 72, du 5 mars 2004).

Terme du présent rapport : 9 mars 2004.

Les tests réalisés par l'ACIA signalent une différence de pathogénicité du virus entre les deux unités de l'exploitation atteinte :

- Le virus trouvé dans le groupe de poulets de 52 semaines a été confirmé le 2 mars 2004 comme étant faiblement pathogène (indice de pathogénicité par voie intraveineuse = 0,0).
- Les examens effectués dans le groupe de poulets de 24 semaines ont également détecté la présence du virus de sous-type H7N3, avec une séquence nucléotidique similaire au niveau du site de clivage, mais les indices de pathogénicité relevés dans ce groupe d'oiseaux indiquent la présence simultanée de souches faiblement et hautement pathogènes (indice de pathogénicité par voie intraveineuse = 3,0).

Information complémentaire concernant la localisation de l'exploitation atteinte : vallée du Fraser (province de Colombie Britannique).

Mesures de lutte durant la période objet du rapport : l'abattage sanitaire est terminé. La surveillance « en anneau » se poursuit.

*
* *

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE AU JAPON Rapport de suivi n° 4

Traduction d'informations reçues le 10 mars 2004 de la Docteure Masako Kurimoto, directrice de la division de la santé animale et de la sécurité sanitaire des produits de l'élevage, ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche, Tokyo :

Terme du rapport précédent : 18 février 2004 (voir *Informations sanitaires*, 17 [8], 49, du 20 février 2004).

Terme du présent rapport : 9 mars 2004.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
préfecture de Kyoto	2
préfecture de Hyogo	1

Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers : poules pondeuses.

Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
avi	221 597	...	175 012	46 585	0

Diagnostic :

- A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic :** Institut national de la santé animale (préfecture d'Ibaraki).
- B. Epreuves diagnostiques réalisées :** épreuves d'inhibition de l'hémagglutinine (IH) et de la neuraminidase.
 - Premier foyer dans la préfecture de Kyoto : le test IH a fourni un résultat positif le 28 février 2004.
 - Foyer de la préfecture de Hyogo : le test IH a fourni un résultat positif le 1^{er} mars 2004.
- C. Agent causal :** virus hautement pathogène de l'influenza aviaire de sous-type H5N1.

Epidémiologie :

- A. Source de l'agent / origine de l'infection :** inconnues ; recherches en cours.
- B. Mode de diffusion de la maladie :** inconnu.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- abattage sanitaire (terminé) et désinfection ;
- mise en interdit des exploitations atteintes et d'autres exploitations situées dans un rayon de 30 km des exploitations atteintes ;
- surveillance des exploitations dans un rayon de 30 km des exploitations atteintes.

La vaccination n'est pas pratiquée.

STOMATITE VÉSICULEUSE EN BOLIVIE Rapport de suivi n° 2

Traduction d'informations reçues le 11 mars 2004 du Docteur Marcelo Lara Godoy, chef national de la santé animale, Service national de santé des plantes et des animaux (SENASAG), Trinidad :

Terme du rapport précédent : 2 mars 2004 (voir *Informations sanitaires*, 17 [10], 71, du 5 mars 2004).

Terme du présent rapport : 11 mars 2004.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
département de Santa Cruz de la Sierra, province de Ñuflo de Chávez, commune de San Ramón (16° 37' 06" S – 62° 28' 24" O)	1 exploitation

Nombre total d'animaux dans le nouveau foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	52	1	0	0	0

Diagnostic :

- A. **Laboratoire ayant effectué le diagnostic** : Laboratoire de recherche et de diagnostic vétérinaires (LIDIVET⁽¹⁾), à Santa Cruz de la Sierra.
- B. **Epreuves diagnostiques réalisées** : épreuve ELISA⁽²⁾ sandwich indirecte.
- C. **Agent causal** : virus de la stomatite vésiculeuse de sérotype Indiana.

Epidémiologie :

- A. **Source de l'agent / origine de l'infection** : l'épisode est probablement dû à l'introduction d'animaux à partir d'autres régions ou de zones voisines, dans le cadre d'échanges commerciaux basés sur le troc.
- B. **Mode de diffusion de la maladie** : chemins communaux.
- C. **Autres renseignements épidémiologiques** :
 - il s'agit d'une zone d'élevage familial, avec de nombreux mouvements de bétail ;
 - la région est boisée, avec une forte humidité favorable au développement des insectes hématophages.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- mise en interdit de l'exploitation atteinte ;
- contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ;
- dépistage ;
- zonage.

(1) LIDIVET : *Laboratorio de Investigación y Diagnóstico Veterinario*

(2) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique

Toute reproduction, traduction ou utilisation des informations contenues dans cette publication est permise si la source de l'information est clairement mentionnée, sauf à des fins commerciales.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'OIE aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'OIE.